Société de Tir de Chomérac.

Ordre du jour du 29 Juin 2026
d'une réunion de Comité Directeur
organisée par télétravail,
rédigé par Monsieur Didier FLOCH (Président).

Par courriel du 29 Juin 2026 envoyé à 21 h 12, le Président a lancé une réunion de Comité Directeur en saisissant ses membres élus par télétravail avec l'ordre du jour suivant :

----- Message transmis -----
De : ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>
À : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.com>; secretariat.stc07@gmail.com <secretariat.stc07@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyote3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; flavie.gourdon@yahoo.fr <flavie.gourdon@yahoo.fr>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>; ordihector@yahoo.fr <ordihector@yahoo.fr>
Envoyé : lundi 29 juin 2026 à 21:12:31 UTC+2
Objet : STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

** Message du 29 Juin 2026 du Président de la Société de Tir de Chomérac à son Comité Directeur.*

Ordre du jour d'une réunion de Comité Directeur PAR TELETRAVAIL et appel aux votes par e-mail en retour pour préparation, confirmation et adoption des rajout prévus au Règlement Intérieur du club.

Bonjour à toutes et à tous.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts de la Société de Tir de Chomérac qui stipule : *"Le Règlement Intérieur est préparé et adopté par le Comité Directeur."*;

Les mises à jour qu'en réunions des 03 Janvier 2025 et 24 Juin 2026, nous avons prévu d'apporter à notre Règlement Intérieur sur différents points, doivent être votées lors d'une réunion spécifique qui en l'espèce et pour des raisons de commodité comme de rapidité, peut se tenir par télétravail puisque le sens des textes à ajouter a déjà été voté.

Par conséquent, dans l'article 33 du Règlement Intérieur de la Société de Tir de Chomérac;

Entre les alinéas suivants :

"Toute décision posant sanction disciplinaire doit être entreprise de façon progressive autant que faire se peut, en tous cas proportionnée après prise en compte du degré de gravité des faits commis reprochés, et reposer sur des motivations sérieuses."

et : "Toute sanction disciplinaire décidée à l'encontre d'un membre est immédiatement applicable.";

Il est donc proposé d'insérer ce texte nouveau :

"Une exclusion définitive de la Société de Tir de Chomérac peut toutefois être directement prononcée sans avertissement préalable ni sanction intermédiaire contre tout membre du club qui, en son sein :

- **Pratique du tir vers ou sur des objets ou des cibles métalliques (support de cibles en métal, silhouettes, gongs, etc.) en dehors des permanences mensuelles thématiques ou des permanences spécifiques pouvant être exceptionnellement organisées en complément sur décision du Président de l'association;**
- **Pratique du tir en dehors des disciplines pour l'exercice desquelles les installations sportives du club sont homologuées, ou selon des modalités non autorisées par la Fédération Française de Tir dans les clubs qui lui sont affiliés.".**

SL

Tout cela est conforme :
- pour le premier point, à la décision votée en sujet n° 9 lors de notre réunion de Comité Directeur du 03 Janvier 2025;
- pour le second point, à la décision votée en sujet n° 2 lors de notre réunion de Comité Directeur du 24 Juin 2026.

En vous rappelant que voter CONTRE l'ajout proposé ou ABSTENTION serait remettre en cause et rendre inapplicable ce que nous avons déjà voté en réunions des 03 Janvier 2025 et 24 Juin 2026;

Afin de permettre la modification nécessaire à notre Règlement Intérieur puis sa publication dans sa version consolidée pour le rendre opposable à tous les membres de notre association;

Je vous propose de m'adresser au plus vite par e-mail en retour, vos votes qui devront être :

- **POUR;**
- **CONTRE;**
- **ou ABSTENTION.**

Avec mes remerciements par avance;

Bien cordialement et sportivement.
Votre Président : Didier FLOCH.

Compte rendu
de cette réunion par télétravail
lancée le 29 Juin 2026.

Vote de Monsieur Pierre MERCHAT :

----- Message transmis -----
De : Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>
À : Didier FLOCH <ordihector@aol.com>
Envoyé : lundi 29 juin 2026 à 21:20:08 UTC+2
Objet : Re: STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

Bonjour Didier
POUR pour moi !
A bientôt

Vote de Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT :

----- Message transmis -----
De : Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>
À : Didier FLOCH <ordihector@aol.com>
Cc : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; pierre laffont <tresorerie.stc@gmail.com>; jean-claude chay <luckycoyote3@gmail.com>; jean-claude CHAY <liliachay@gmail.com>; ch.gandon <ch.gandon@sfr.fr>; Sylvain Lionis <sylvain.lionis@gmail.com>; Dimitri NESTEROVITCH <diminest@orange.fr>; Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>; Flavie Gourdon <flavie.gourdon@yahoo.fr>; Denis Guerraz <guerraz.denis@gmail.com>; Didier Floch <ordihector@yahoo.fr>
Envoyé : lundi 29 juin 2026 à 21:25:31 UTC+2
Objet : Re: STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

Pour
Sandrine LAFFONT

Vote de Monsieur Didier FLOCH :

Le lundi 29 juin 2026 à 21:23:19 UTC+2, ordihector@aol.com <ordihector@aol.com> a écrit :

POUR.
Didier FLOCH.

SL

Vote de Madame Lilia CHAY et de Monsieur Jean-Claude CHAY :

----- Message transmis -----
De : Lilia Chay <liliachay@gmail.com>
À : Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>
Cc : Didier FLOCH <ordihector@aol.com>; Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; pierre laffont <tresorerie.stc@gmail.com>; jean-claude chay <luckycoyote3@gmail.com>; ch.gandon <ch.gandon@sfr.fr>; Sylvain Lionis <sylvain.lionis@gmail.com>; Dimitri NESTEROVITCH <diminest@orange.fr>; Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>; Flavie Gourdon <flavie.gourdon@yahoo.fr>; Denis Guerraz <guerraz.denis@gmail.com>; Didier Floch <ordihector@yahoo.fr>
Envoyé : lundi 29 juin 2026 à 21:33:27 UTC+2
Objet : Re: STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

Pour.Jean-Claude et Lilia CHAY

Vote de Madame Francine FLOCH :

----- Message transmis -----
De : josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>
À : tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.com>; secretariat.stc07@gmail.com <secretariat.stc07@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyote3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; flavie.gourdon@yahoo.fr <flavie.gourdon@yahoo.fr>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>; ordihector@yahoo.fr <ordihector@yahoo.fr>
Envoyé : lundi 29 juin 2026 à 21:39:39 UTC+2
Objet : Re: STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

POUR.
Francine Floch

Vote de Madame Flavie GOURDON :

----- Message transmis -----
De : Flavie Gourdon <flavie.gourdon@yahoo.fr>
À : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.com>; secretariat.stc07@gmail.com <secretariat.stc07@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyote3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>; ordihector@yahoo.fr <ordihector@yahoo.fr>
Envoyé : lundi 29 juin 2026 à 21:50:24 UTC+2
Objet : Re: STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

Pour.
Flavie GOURDON

Vote de Monsieur Denis GUERRAZ :

----- Message transmis -----
De : Denis Guerraz <guerraz.denis@gmail.com>
À : Flavie Gourdon <flavie.gourdon@yahoo.fr>
Cc : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; pierre laffont <tresorerie.stc@gmail.com>; Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>; jean-claude chay <luckycoyote3@gmail.com>; jean-claude CHAY <liliachay@gmail.com>; ch.gandon <ch.gandon@sfr.fr>; Sylvain Lionis <sylvain.lionis@gmail.com>; Dimitri NESTEROVITCH <diminest@orange.fr>; Didier FLOCH <ordihector@aol.com>; Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>; "ordihector@yahoo.fr" <ordihector@yahoo.fr>
Envoyé : lundi 29 juin 2026 à 21:52:58 UTC+2
Objet : Re: STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

Pour
--
Denis GUERRAZ.

SL

Vote de Monsieur Sylvain LIONIS :

---- Message transmis ----
De : Sylvain Lionis <sylvain.lionis@gmail.com>
À : Didier FLOCH <ordihector@aol.com>
Cc : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; pierre laffont <tresorerie.stc@gmail.com>; Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>; jean-claude chay <luckycoyote3@gmail.com>; jean-claude CHAY <liliachay@gmail.com>; ch.gandon <ch.gandon@sfr.fr>; Dimitri NESTEROVITCH <diminest@orange.fr>; Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>; Flavie Gourdon <flavie.gourdon@yahoo.fr>; Denis Guerraz <guerraz.denis@gmail.com>; Didier Floch <ordihector@yahoo.fr>
Envoyé : lundi 29 juin 2026 à 22:31:16 UTC+2
Objet : Re: STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

Bonsoir à tous,
Comme avancé lors de notre réunion, je maintiens mon abstention et rappelle qu'une boîte de conserve ne présente aucun danger(contrairement a un gong....) tout en étant métallique ,.....
Bonne soirée !
Amicalement
Sylvain

Vote de Monsieur Christian GANDON :

----- Message transmis -----
De : ch.gandon <ch.gandon@sfr.fr>
À : ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>
Envoyé : mardi 30 juin 2026 à 06:19:14 UTC+2
Objet : Re: STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

Pour
Christian Gandon

Vote de Monsieur Dimitri NESTEROVITCH :

----- Message transmis -----
De : diminest <diminest@orange.fr>
À : "ordihector@aol.com" <ordihector@aol.com>
Envoyé : mardi 30 juin 2026 à 20:23:18 UTC+2
Objet : Re: STC - APPEL AU VOTE PAR E-MAIL - Réunion de Comité Directeur par télétravail.

je suis pour , salut atous

Résultat des votes :

Au total : 11 voix ont été exprimées avec 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

L'article 33 du Règlement Intérieur de la Société de Tir de Chomérac a donc été modifié tel que proposé dans l'ordre du jour et rendu immédiatement applicable, il sera publié par le Président du club dans cette version mise à jour et consolidée.

Le Président : Monsieur Didier FLOCH.

Société de Tir de Chomérac
S.T.C.

La Secrétaire Générale : Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT.